

VILLE DE VENCE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Table des matières

L'environnement général : une économie qui stagne malgré un environnement économique international favorable.

- Des taux d'intérêts au plus bas et un prix du pétrole qui s'effondre.
- Une croissance qui repart légèrement.
- Un taux de chômage qui continue de se dégrader.

Deux indicateurs essentiels, notre épargne brute et notre épargne nette.

Des perspectives de recettes de la ville sous contrainte.

- Des dotations de l'Etat qui continuent de régresser.
- Une progression des recettes fiscales liée à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à l'actualisation des bases.
- Nos taux de fiscalité comparés à ceux des communes de plus de 20 000 habitants.
- Des produits de services actualisables.
- Un contexte favorable à l'emprunt avec des taux d'intérêts historiquement bas et un endettement de la commune qui reste bas et maîtrisé.
- Une recherche active de subventions.

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle pour absorber les contraintes de l'Etat.

- Une maîtrise des frais de fonctionnement des services.
- Une masse salariale en forte décélération.

Programmation pluriannuelle d'investissements 2016-2020.

- Le programme financier d'investissement.
- Une programmation d'investissement autour de 4 thèmes prioritaires.

L'environnement général : une économie qui stagne malgré un environnement économique international favorable

Le contexte économique général en 2015 et 2016

L'environnement économique en 2015 de la zone euro

- Retour de la croissance dans la zone euro, mais à un rythme décevant
=> + 1,5% en moyenne sur l'année.
- Une inflation proche de 0 du fait de la rechute des prix de l'énergie.
- Les taux d'intérêts directeurs de la BCE demeurent historiquement bas.
- Un taux de chômage en France au plus haut : près de 10,6% de la population active. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 points.

Les perspectives pour 2016

- Prévision de croissance de la zone euro estimée à 1,7% en moyenne.
En France, la croissance devrait s'établir à + 1,2%.
- L'inflation pour 2016 est estimée à près de 0,9%.
En France, elle devrait avoisiner 0,4%.
- La BCE devrait maintenir sa politique d'assouplissement jusqu'au mois de mars. A compter de cette date, des mesures sont attendues pour contrer la faiblesse de l'inflation.
- La baisse du chômage constitue le véritable enjeu de la reprise économique.

Les mesures de la loi de finances pour 2016

- **Baisse des dotations**

Le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,221 milliards d'euros, en recul de 9,2 % par rapport à 2015.

- **Evolution du F.P.I.C.**

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros).

- **La création d'un fonds de soutien à l'investissement**

Un fonds de soutien à l'investissement local a été créé, constitué de deux enveloppes de 500 et 300 M€ en faveur de la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics.

- **Rythmes scolaires**

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé.

- **La revalorisation des valeurs cadastrales**

Elle s'élèvera en 2016 à + 1% contre 0,9% en 2015.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La loi de finances pour 2016 ouvre le bénéfice du FCTVA au profit des dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016.

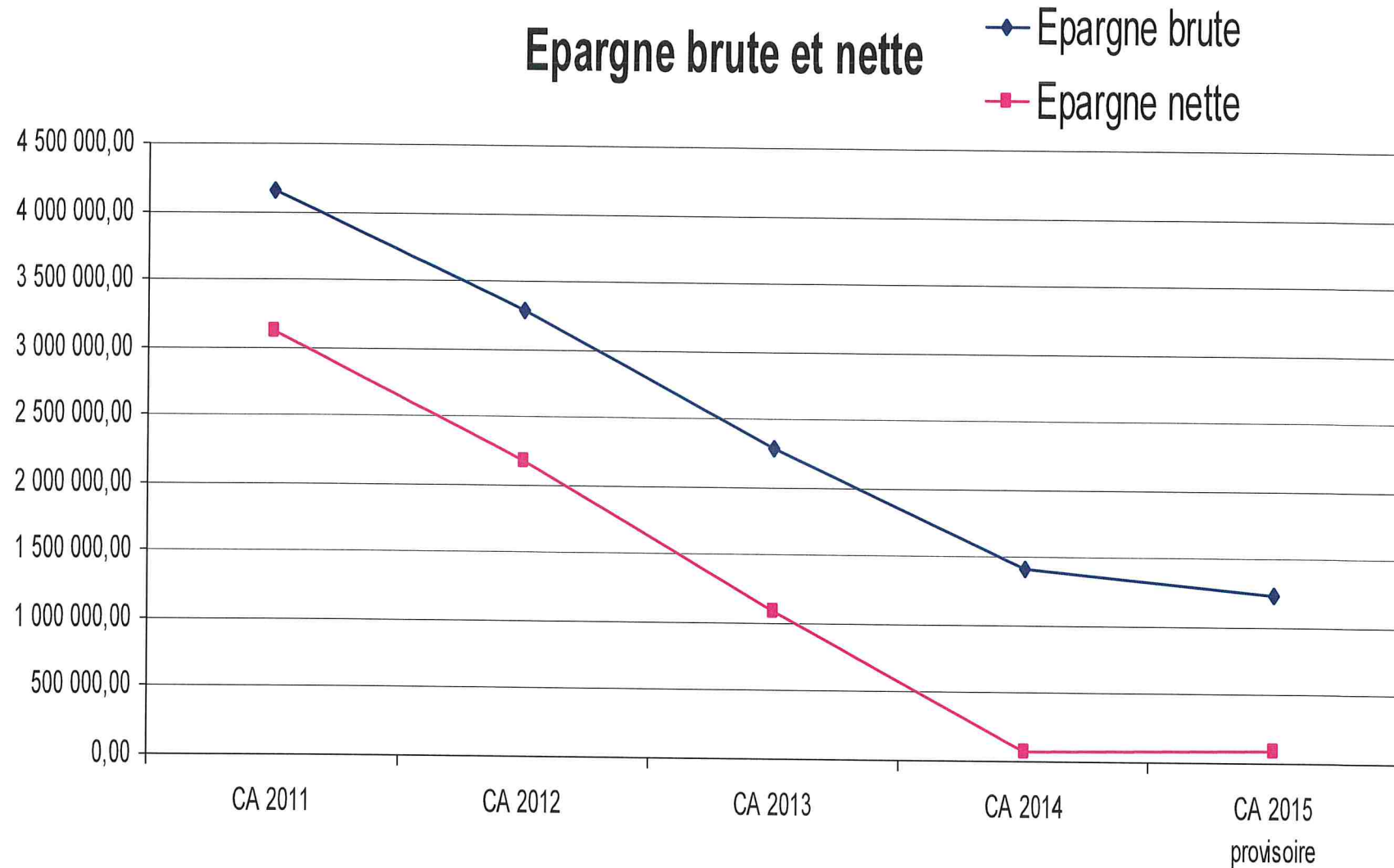
Deux indicateurs essentiels, notre épargne brute et notre épargne nette

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 provisoire
Recettes réelles	21 148 179,75	21 024 894,06	20 732 276,89	20 213 716,28	20 709 642,84
Dépenses réelles	16 996 997,51	17 734 529,68	18 451 525,88	18 794 021,60	19 473 533,47
Epargne brute	4 151 182,24	3 290 364,38	2 280 751,01	1 419 694,68	1 236 109,37
Remboursement du capital de la dette	1 026 724,34	1 110 412,68	1 188 782,69	1 349 364,49	1 140 851,21
Epargne nette	3 124 457,90	2 179 951,70	1 091 968,32	70 330,19	95 258,16

Malgré une augmentation importante de nos dépenses due aux rythmes scolaires et à la DSP crèche Arman et une baisse de la dotation de l'Etat, nous avons limité la baisse de l'épargne brute. L'épargne nette a été stabilisée grâce à la renégociation de notre dette.

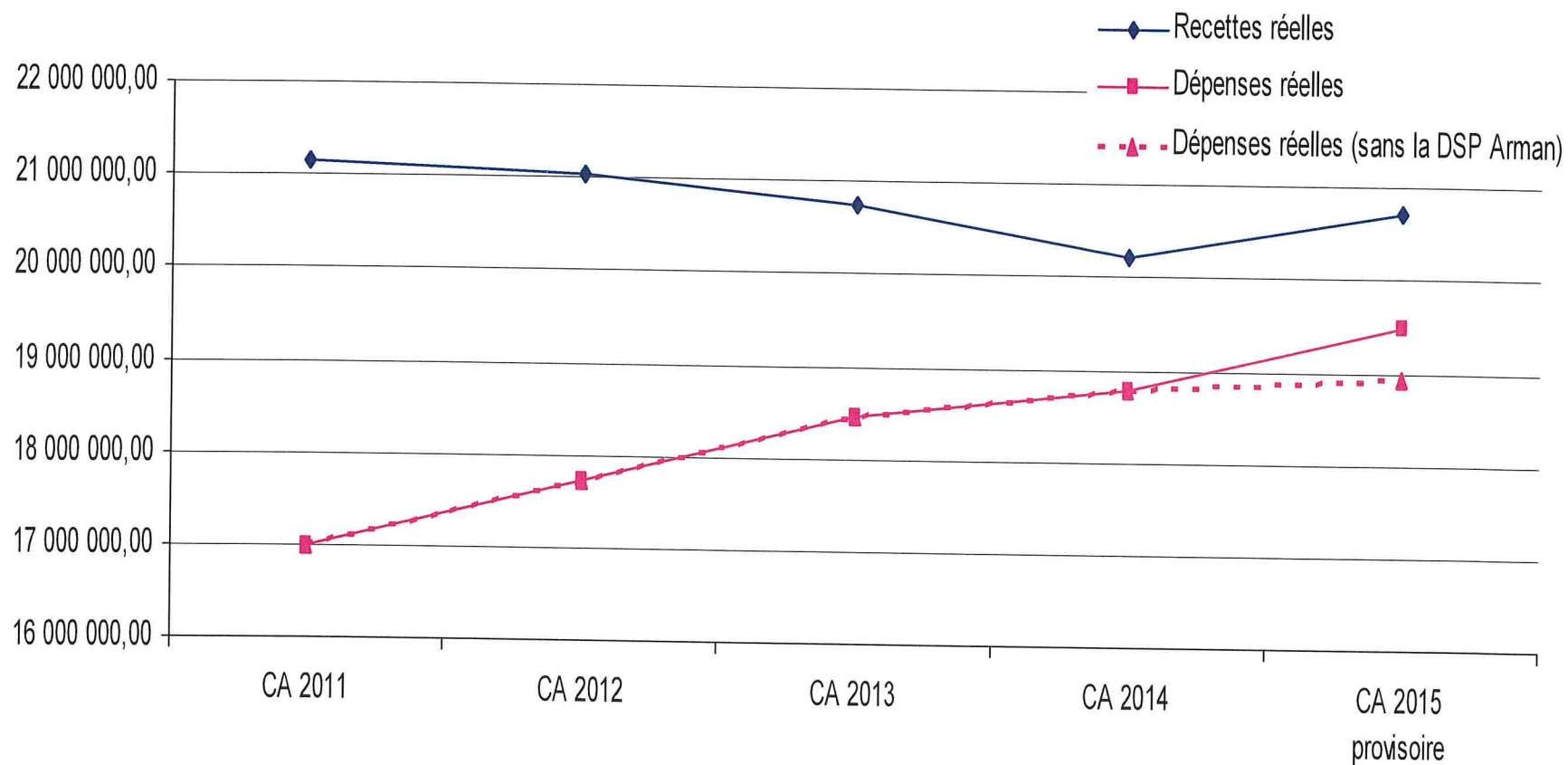
Le redressement de notre épargne, absolument nécessaire pour investir, est un enjeu majeur de notre débat

Epargne brute et nette



Une épargne brute et nette qui se stabilisent et qui demeurent trop faibles.

Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

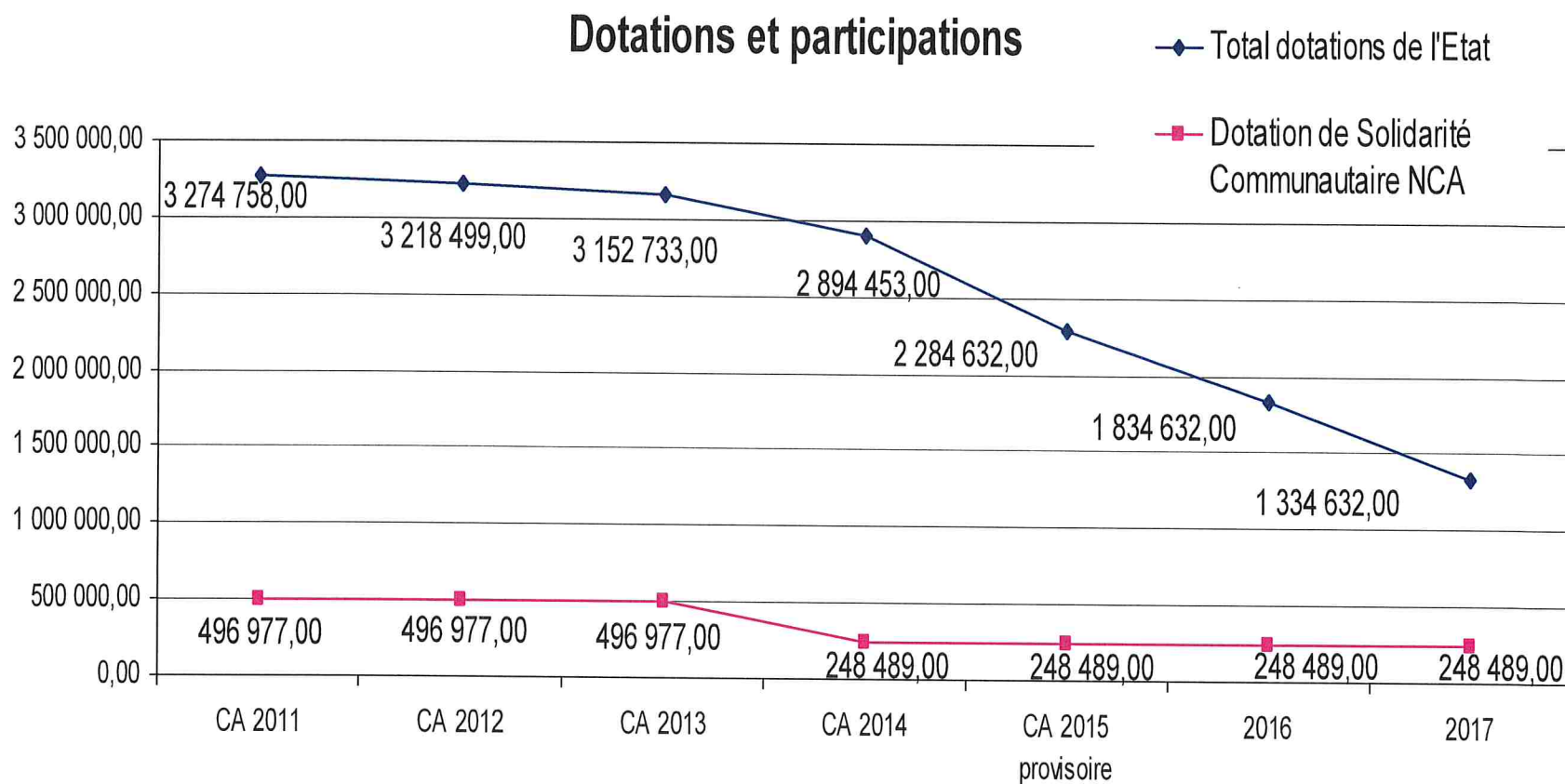


Un effet de ciseau (baisse des recettes et augmentation des dépenses) qui à tendance à s'éloigner.

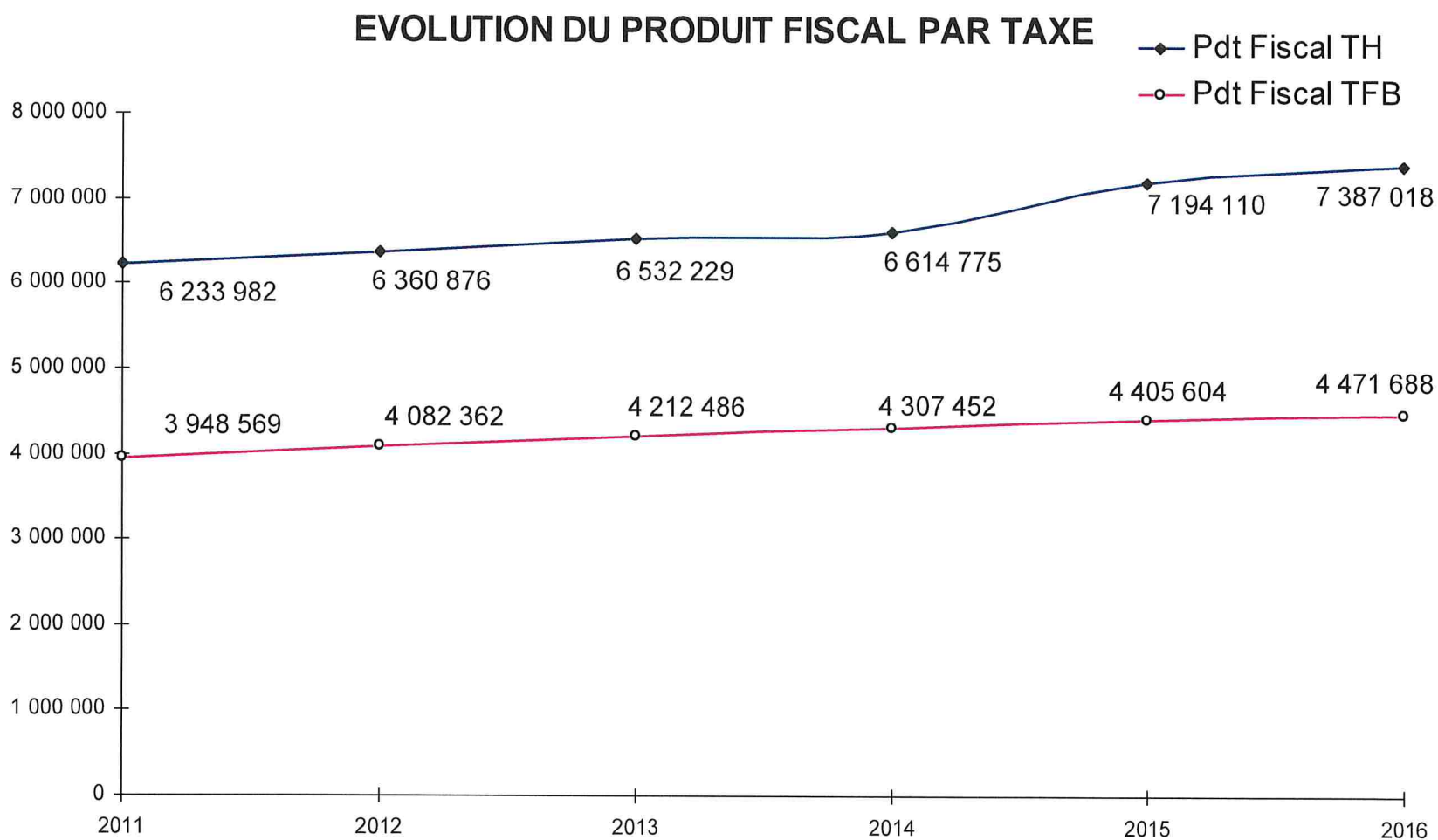
**Des perspectives de recettes de la ville
sous contraintes**

Des dotations de l'Etat qui continuent de régresser

Les dotations de l'Etat, dotation générale de fonctionnement et dotation nationale de péréquation, ont baissé de près de 1 M€ entre 2011 et 2015. Cette baisse se poursuivra en 2016 et 2017 comme annoncé par le gouvernement. Nous aurons perdu plus de 1,8 M€ entre 2014 et 2017. Une telle somme représente 15% de nos recettes fiscales (taxe d'habitation et taxe foncière).



Une progression des recettes fiscales liée à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à une actualisation des bases



Nos taux de fiscalité locale comparés à ceux des communes de 20 000 habitants, plus Carros et Mougins

Commune	Population 2014	Taux de TH 2014	Ecart / Vence	Commune	Population 2014	Taux de TF 2014	Ecart / Vence
Antibes	76 349	14,95	-9,78%	Mougins	18 835	12,44	-10,57%
Saint-Laurent-du-Var	30 159	14,96	-9,72%	Cagnes-sur-Mer	47 125	12,81	-7,91%
Vallauris	27 631	16,57		Vence	19 386	13,91	
Vence	19 386	16,57		Mandelieu-la-Napoule	22 297	14,44	3,81%
Carros	11 591	17,79	7,36%	Saint-Laurent-du-Var	30 159	14,84	6,69%
Cagnes-sur-Mer	47 125	17,94	8,27%	Le Cannet	43 249	15,27	9,78%
Grasse	52 824	18,90	14,06%	Vallauris	27 631	16,94	21,78%
Menton	29 512	19,82	19,61%	Carros	11 591	17,11	23,01%
Nice	348 195	21,33	28,73%	Antibes	76 349	17,45	25,45%
Mougins	18 835	22,94	38,44%	Cannes	73 671	17,50	25,81%
Mandelieu-la-Napoule	22 297	24,53	48,04%	Menton	29 512	17,98	29,26%
Le Cannet	43 249	27,03	63,13%	Grasse	52 824	19,45	39,83%
Cannes	73 671	27,88	68,26%	Nice	348 195	23,12	66,21%

Notre politique d'abattement sur la taxe d'habitation comparée à celle de nos voisins.

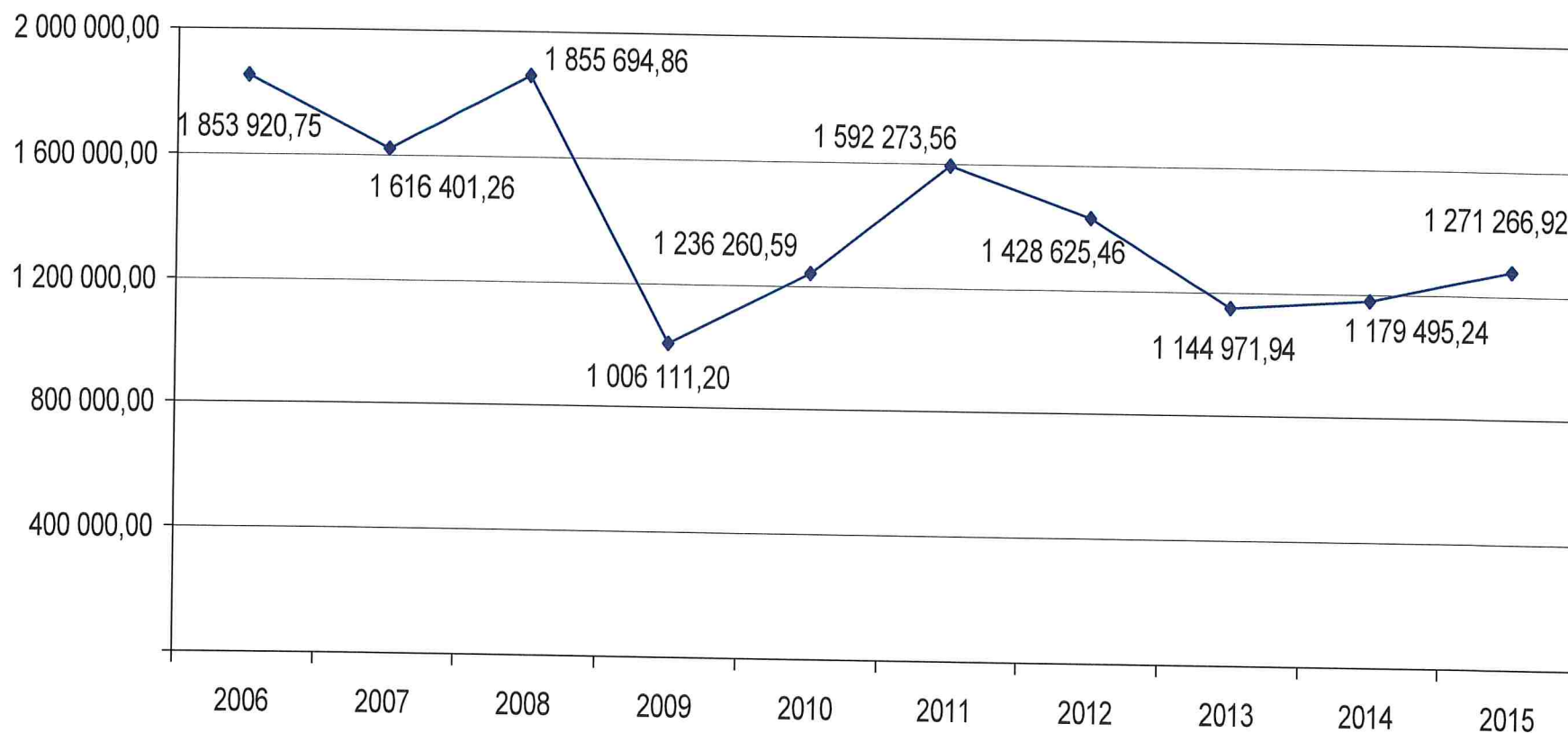
Communes	Abattement général à la base	Abattement pour 1 à 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Abattement spécial à la base	Abattement spécial handicapé
Antibes	0%	20%	25%	10%	10%
Cagnes sur Mer	10%	10%	15%		10%
Carros	15%	10%	15%		10%
La Colle sur Loup	5%	10%	15%		
Colomars	0%	10%	15%		
Gattières	10%	15%	20%		
La Gaude	10%	10%	15%		10%
Nice	10%	20%	25%		10%
Saint Laurent du Var	10%	10%	25%		
Vence	15%	11%	15%		10%

On enregistre un écart très important de notre taux de taxe foncière avec les taux des autres communes de notre département dont la population est supérieure à 20 000 habitants. Seules les communes de Cagnes sur Mer et Mougins ont un taux de TF inférieur au notre mais leur taux de TH est supérieur.

Notre taux de taxe d'habitation est dans la fourchette basse de la même strate de communes du département. Par contre en matière d'abattements sur la valeur locative, nous menons une des politiques les plus généreuses du département, avec un abattement général à la base de 15% à Vence, contre 10% à Nice et 0% à Antibes.

Un exemple : si nous appliquions le taux de Mougins, notre produit fiscal TH serait de 36,66% supérieure au produit actuel, soit un gain complémentaire de plus de 2,6 M€ (avec les mêmes abattements).

Des droits de mutation volatiles



Cette source de recettes stagne depuis 3 ans, le manque à gagner par rapport aux années de bonne conjoncture est très important. Une reprise des transactions immobilières permettrait de retrouver un bon niveau de recette.

Des produits de services actualisables

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables de Vence permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, il serait souhaitable que la contribution des usagers des services publics soit fixée en référence au « prix coûtant » des prestations. La grille des tarifs municipaux devra être ajustée en ce sens.

Service	Dépenses 2015	Recettes propres 2015	%	Financement ville	%	Coût par habitant	Adhérents Utilisateurs	Coût par adhérents
Crèche Véga	862 101,88	534 597,64	62%	327 504,24	38%	16,77	60	5 458,40
DSP crèche Arman	580 000,00		0%	580 000,00	100%	29,71	60	9 666,67
Centre de Loisirs Marc Chagall	318 566,37	140 211,81	44%	178 354,56	56%	9,13	130	1 371,96
Maison de la Jeunesse et des Loisirs	130 938,27	19 800,88	15%	111 137,39	85%	5,69		
Passeport Vacances	74 056,28	36 974,97	50%	37 081,31	50%	1,90	60	618,02
Piscine Municipale Jean Maret	304 077,25	58 014,37	19%	246 062,88	81%	12,60	16 626	14,80
Conservatoire de Musique	602 857,93	112 842,00	19%	490 015,93	81%	25,10	423	1 158,43
Médiathèque	344 757,74	14 968,26	4%	329 789,48	96%	16,89	3 873	85,15
Centre Culturel	320 186,31	148 907,60	47%	171 278,71	53%	8,77	947	180,86
Vence Culture	133 680,09	81,00	0%	133 599,09	100%	6,84		
Cantines scolaires	1 123 442,42	402 683,00	36%	720 759,42	64%	36,91	1 300	554,43
Subvention Château Musée	371 600,00			371 600,00	100%	19,03		
Total	5 166 264,54	1 469 081,53	28%	3 697 183,01	72%	189,36		

Une recherche active de subventions

- Dans le cadre de notre **politique environnementale** sur la gestion centralisée des espaces verts, l'Agence de l'Eau s'engage aux côtés de la ville en octroyant une subvention de plus de 72 000 €, soit 50% du financement du projet.

- Sur la **protection des populations**, le Conseil Départemental a délibéré sur un montant de 280 875 € pour la sécurisation des falaises des Baous.

L'Etat de son côté participe à hauteur de 68 625 € sur les travaux d'instrumentation du glissement de terrain sur le site du Pra de Julian. Le Département s'est quant à elle engagée sur ce dossier pour près de 40 000 €.

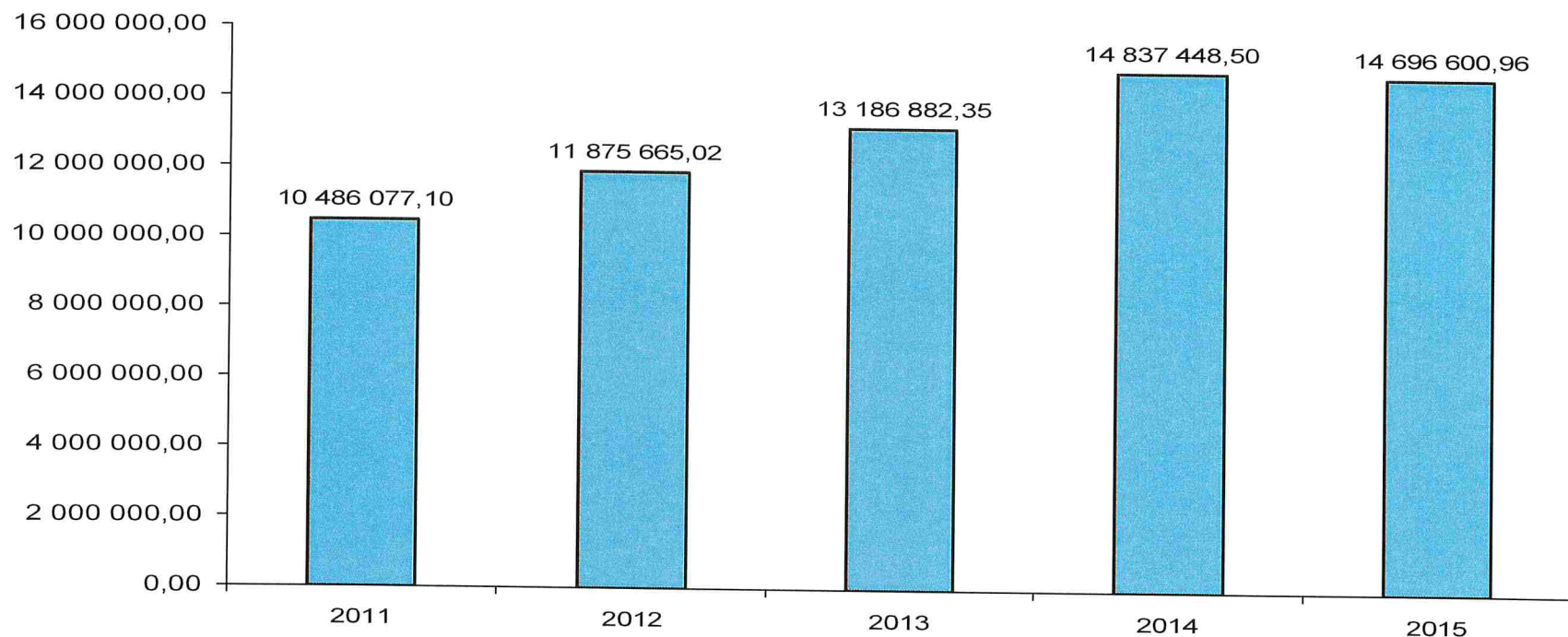
- En ce qui concerne la **culture**, le Département participera à hauteur de 58 528 € pour la restauration et l'éclairage de la Nef de la Cathédrale.

- Les actions vers **l'enfance et la jeunesse** sont cofinancées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat « enfance – jeunesse » pour près de 200 000 € par an.

- Dès 2016, tant pour le **Conseil Régional que pour le Conseil Départemental**, la commune déposera auprès de chaque instance un dossier de synthèse sur l'ensemble des opérations d'équipement à venir entre 2016 et 2020.

Une capacité d'endettement limitée par la faiblesse de notre autofinancement

	2011	2012	2013	2014	2015
En cours de la dette au 31.12	10 486 077,10	11 875 665,02	13 186 882,35	14 837 448,50	14 696 600,96



Comparé à celui des communes de même strate, le ratio d'endettement de la commune est faible, 753 € par habitant en 2015 contre plus de 1 060 € par habitant pour les communes de même strate (données 2012).

Cela dit, malgré un endettement modéré en valeur absolue, la capacité d'endettement supplémentaire de notre commune est limitée par la faiblesse de notre autofinancement. D'où l'impérieuse nécessité d'améliorer notre capacité d'autofinancement permettant d'honorer une annuité d'emprunt en progression.

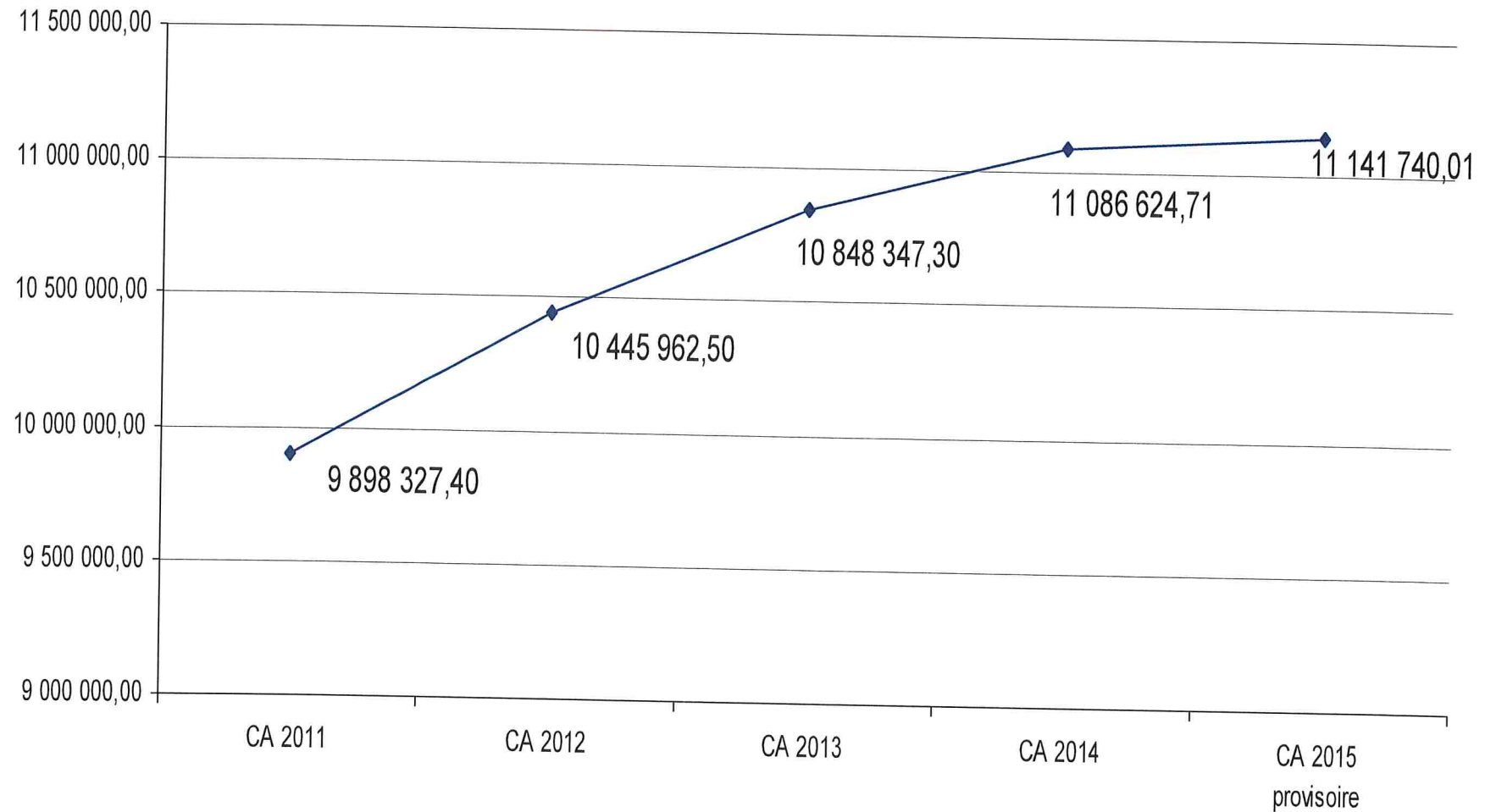
**Des dépenses de fonctionnement sous
contrôle, mais qui doivent être contenues
afin d'absorber les nouvelles contraintes
de l'Etat**

Une poursuite de l'effort de maîtrise des frais de fonctionnement des services indispensables

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 provisoire
Charges générales <i>- dont DSP Vosgelade</i>	2 506 586,87	2 598 202,02	2 813 148,36	2 844 533,73	3 467 571,74 560 845,65
Charges de personnel	9 898 327,40	10 445 962,50	10 848 347,30	11 086 624,71	11 141 740,01
Charges de gestion courante <i>- dont subventions versées</i>	4 146 840,07 2 498 422,00	4 259 037,28 2 540 184,00	4 263 291,30 2 553 460,00	4 281 547,87 2 464 962,00	4 293 760,25 2 503 202,00
Charges financières	415 982,85	425 141,82	476 933,15	542 528,64	523 020,61
Atténuation de produits		5 239,08	14 471,00	36 038,00	46 379,00
Charges exceptionnelles	29 260,32	946,98	35 334,77	2 748,65	1 061,86
Dépenses réelles	16 996 997,51	17 734 529,68	18 451 525,88	18 794 021,60	19 473 533,47
Dépenses d'ordres	1 261 945,45	960 169,49	1 030 966,13	813 751,21	691 671,02
Dépenses de fonctionnement	18 258 942,96	18 694 699,17	19 482 492,01	19 607 772,81	20 165 204,49

- Nous avons eu, pour la première fois en 2015, à payer 560K€ au titre de la crèche Arman. Sans cette nouvelle dépense, nos charges de fonctionnement auraient été totalement maîtrisées en 2015 avec une augmentation de 0,63%, soit quasi nulle.
- La décélération des charges de personnel est elle aussi très importante passant de +5,53% en 2012 à +0,50% en 2015

Une masse salariale en forte décélération



Il convient de noter l'effort de maîtrise des charges de personnel qui ne croissent en 2015 que de 0,50% contre 2,20% en 2014, 3,85% en 2013 et 5,53% en 2012.

Le constat sur les exercices précédents les perspectives 2016 – 2020

En 2015, nous avons :

- maîtrisé les dépenses courantes – une hausse de 3,62% compte tenu de la participation de la ville à la DSP Arman (sans cette participation la hausse aurait été de 0,63%),
- réussi à freiner la progression des charges de personnel (+ 0,5%),
- continué à soutenir le tissu associatif (+ 25 K€ entre 2014 et 2015).

Dans le même temps, nous avons perdu + de 610 K€ de dotations de l'Etat et n'avons toujours pas retrouvé le niveau des droits de mutation de 2012.

Dès 2016, entre la baisse des dotations et les engagements financiers à tenir (DSP Arman, navettes gratuites), c'est près de 1 150 000 euros qu'il conviendra de trouver, cela sans tenir compte de la revalorisation automatique des salaires (le GVT) chiffrée à près de 170 000 euros

Les efforts réalisés en 2015 ne sont malheureusement pas suffisants pour absorber sur les années à venir l'ensemble de ces contraintes imposées à la ville. Cela nous engage d'une part, dans la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses en 2016 et les années suivantes, et d'autre part, dans la nécessité de retrouver la capacité à financer nos investissements.

Cela se traduira de fait par.

- Un contrôle accru de l'ensemble des dépenses.
- La stabilisation des charges de personnel par la poursuite de la politique communale mise en place depuis 2014 consistant, dans la mesure du possible, à ne pas faire appel à des recrutements extérieurs. Ainsi, certains départs en retraite pourront ne pas être remplacés, d'autres feront l'objet de mutation en interne.
- Le renforcement de la politique de mutualisation de l'achat public par la création d'un groupement de commande entre la ville et ses satellites (CCAS – Caisse des Ecoles – SIVOM – Office du Tourisme) ainsi qu'entre la ville et la Métropole NCA (notamment sur le marché de l'énergie avec à la clef une économie de l'ordre de 40 K€)

Le constat sur les exercices précédents les perspectives 2016 – 2020

De fait une réflexion sur les recettes de la ville doit être engagée.

Cette réflexion consistera en une analyse sur la refonte des tarifs des services municipaux.

Plusieurs pistes de travail doivent être envisagées, à savoir la tarification des services culturels, de la piscine municipale, des cantines scolaires, des garderies périscolaires ainsi que la gratuité actuelle aux nouvelles activités périscolaires.

Par ailleurs, les services et les élus se mobilisent pour solliciter de la manière la plus large possible nos partenaires (Conseil Régional et Départemental notamment) afin de mutualiser le financement des équipements publics nécessaires à la 5^{ème} ville de la Métropole.

Enfin, la piste fiscale ne doit pas être écartée. Notre ville est l'une des plus généreuse du Département en matière d'abattements sur la taxe d'habitation, et nos taux sont inférieurs à ceux des communes de même strate démographique (taxe d'habitation et taxe foncière).

Pour continuer à investir pour Vence et les vençois, nous devons retrouver les marges de manœuvres qui aujourd'hui nous font défaut.

Pour cette raison, une réflexion tant sur la baisse et la maîtrise de nos dépenses que sur l'optimisation de nos recettes doit être engagée.

**Une priorité en direction de la qualité de vie
des vençaises et des vençois déclinée par la
programmation pluriannuelle des
investissements de 2016 à 2020**

Une programmation d'investissement autour de 4 thèmes prioritaires

1) L'économie sociale et solidaire

Les axes prioritaires concernent le redéploiement de la politique de financement du logement social et de la politique de rénovation urbaine et sociale.

Cette politique prendra tout son sens par la création au 1^{er} trimestre 2016 de la « Maison de l'habitat Vençois ». Cette entité aura pour objectif de coordonner les actions menées par le service public de l'efficacité énergétique ainsi que par le PIG métropolitain dans le cadre de la réhabilitation du parc privé et du conventionnement en logements locatifs sociaux. Sur les exercices 2016 et suivants, un budget annuel de 200 000 euros sera alloué à ces actions.

Par ailleurs, la commune interviendra annuellement à hauteur de 600 000 euros sur la thématique du logement social par le versement notamment de subventions pour surcout foncier.

Enfin, plus de 1 M€ seront consacrés en 2016 en direction de l'enseignement, l'enfance, la jeunesse et le sport ; cela passera notamment par la mise en place d'un projet de réussite éducative en collaboration avec la Caisse des Ecoles.

Une programmation d'investissement autour de 4 thèmes prioritaires

2) Le développement économique et le tourisme

Sur les années à venir, nous entendons créer et développer les infrastructures nécessaires à la Cité des Arts.

Il s'agira de la création du nouveau Centre Culturel qui débutera en 2016 et sera achevé fin 2017 pour un budget prévisionnel de 1,4 M€, mais également de la rénovation tant attendue de la Villa Alexandrine qui sera également conduite sur 2016 et 2017 (budget prévisionnel de 1,5 M€).

Une réflexion est aujourd'hui engagée en partenariat avec le pôle « culture – tourisme – développement économique » de la ville pour le devenir de la Villa Le Rêve.

Dès 2016 la ville s'engagera sur la création d'un espace de travail partagé.

Dans le même temps, les services de la Métropole finaliseront dès cette année les études portant sur le réaménagement de la place du Grand Jardin.

Enfin, la transformation de notre piscine en centre aquatique débutera dès cette année par le choix de la procédure (délégation de service public ou autre) qui sera retenue tant pour la construction de cet équipement que pour son fonctionnement.

Une programmation d'investissement autour de 4 thèmes prioritaires

3) Le patrimoine et la rénovation urbaine

Dès cette année la mise aux normes de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville sera entreprise. Cela entraînera une rénovation du bâtiment, tant en matière énergétique, qu'en terme d'accessibilité, de réagencement des locaux (déplacement de la salle du Conseil Municipal...) mais également de la rénovation de la façade.

Le budget alloué à cette rénovation s'élèvera à près de 1,4 M€.

Conformément à la réglementation en vigueur la municipalité s'est engagée au travers de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP), véritable outil de planification, à la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements communaux recevant du public. Cette planification s'étendra sur 9 ans pour un coût prévisionnel de 2 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'embellissement de notre cité, la commune ambitionne pour 2016 l'obtention de la 3^{ème} fleur du label « Villes et Villages Fleuris »

En ce qui concerne les travaux sur le patrimoine de la commune, 300 00 euros seront débloqués entre 2016 et 2017 afin de finaliser la rénovation complète de la Chapelle Haute du Calvaire.

Une programmation d'investissement autour de 4 thèmes prioritaires

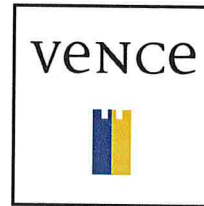
4) La protection des populations

En partenariat avec le Conseil Départemental, la commune mènera les travaux de sécurisation des Baous ainsi que ceux liés au confortement des glissements de terrain sur le secteur du Pra de Julian.

390 000 euros seront consacrés en 2016 à la mise en place de la phase 4 de la vidéo-protection, soit 29 caméras.

En moyenne sur les exercices précédents la commune a investi entre 4 et 5 M€ par an. Au regard des besoins de la ville mais également des contraintes financières qui lui sont imposées, la commune souhaite maintenir cette capacité d'investissement sur la durée du mandat.

Sur l'ensemble de ces thématiques, la ville est en discussion avec la Caisse des Dépôts pour conclure une convention de partenariat qui nous aidera à mettre en œuvre cette programmation



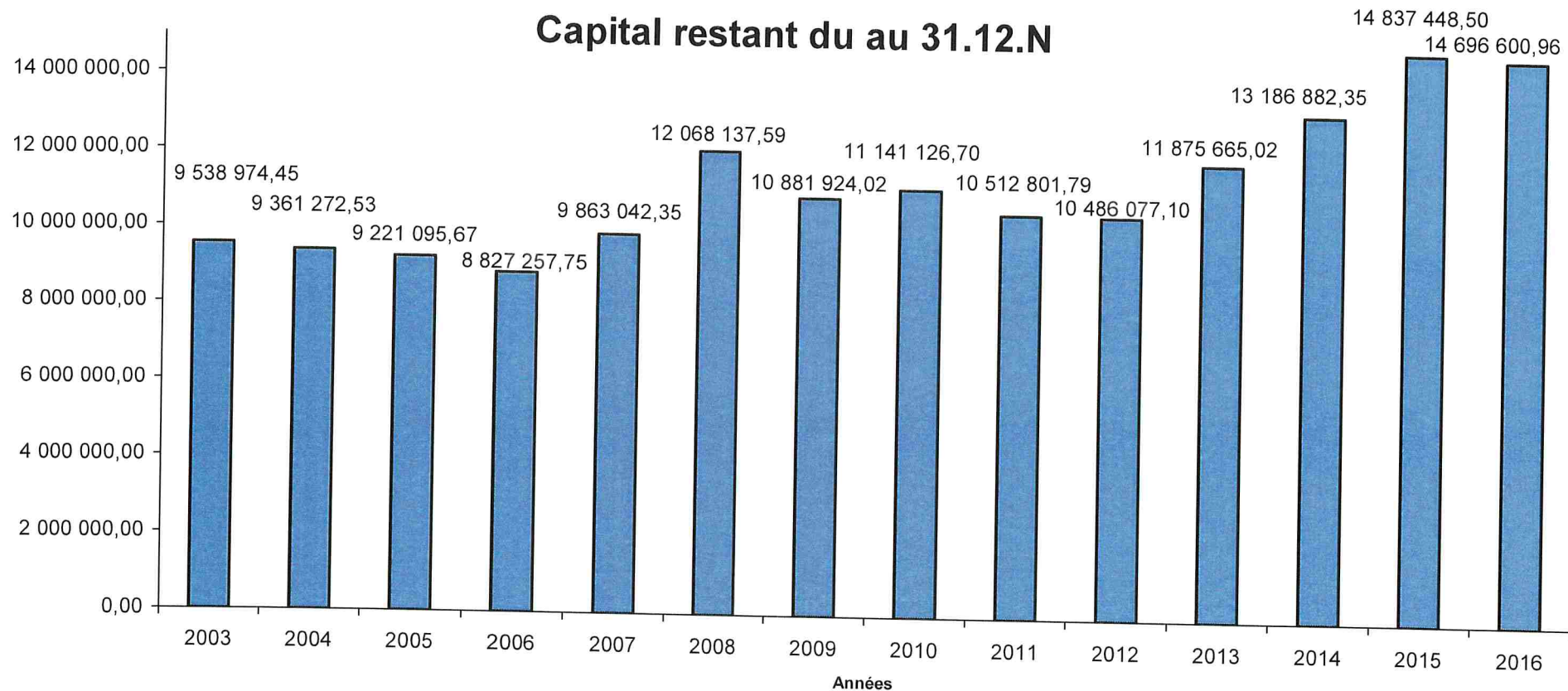
VILLE DE VENCE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

ANNEXE

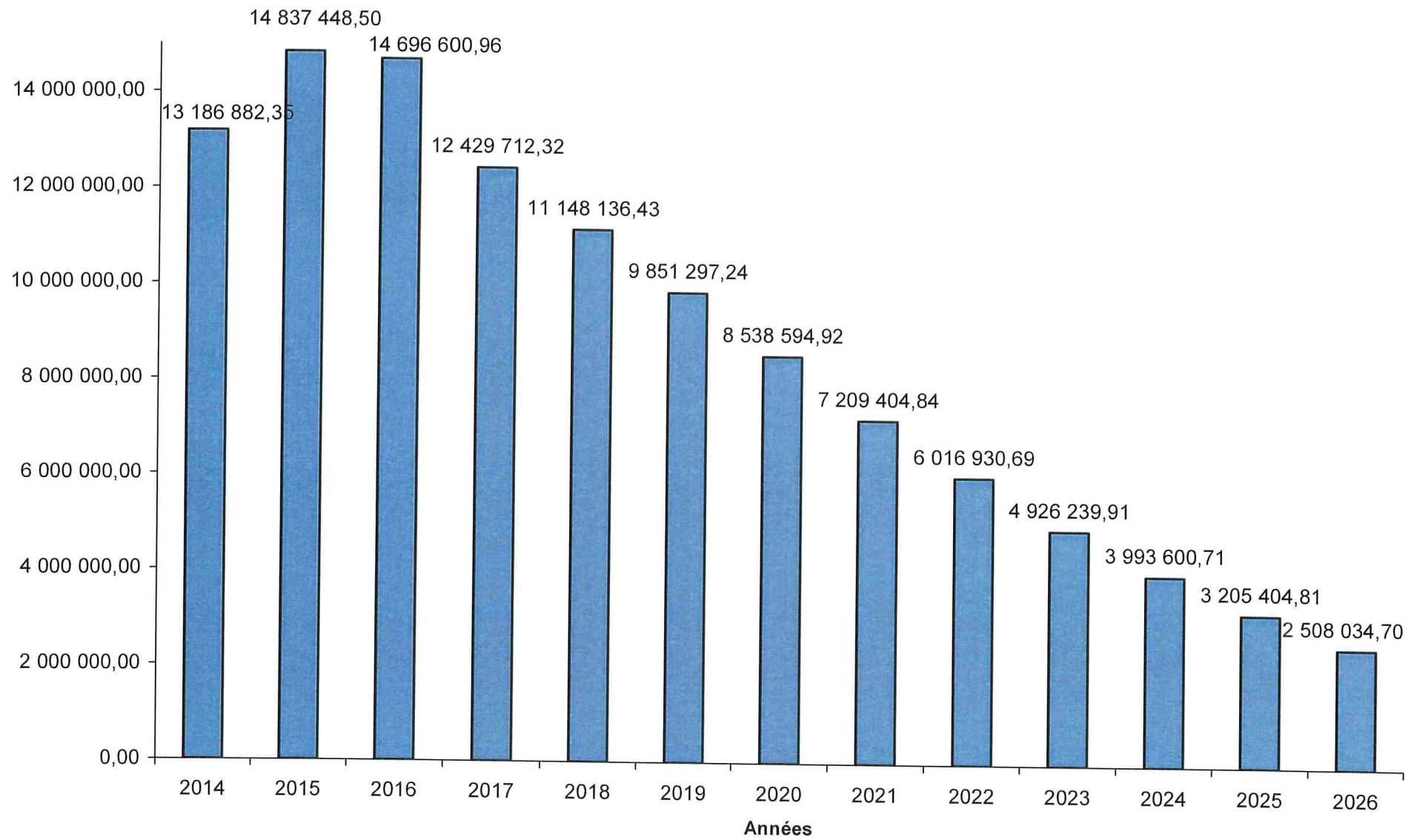
I. L'encours de la dette

	2011	2012	2013	2014	2015
En cours de la dette au 31.12	10 486 077,10	11 875 665,02	13 186 882,35	14 837 448,50	14 696 600,96



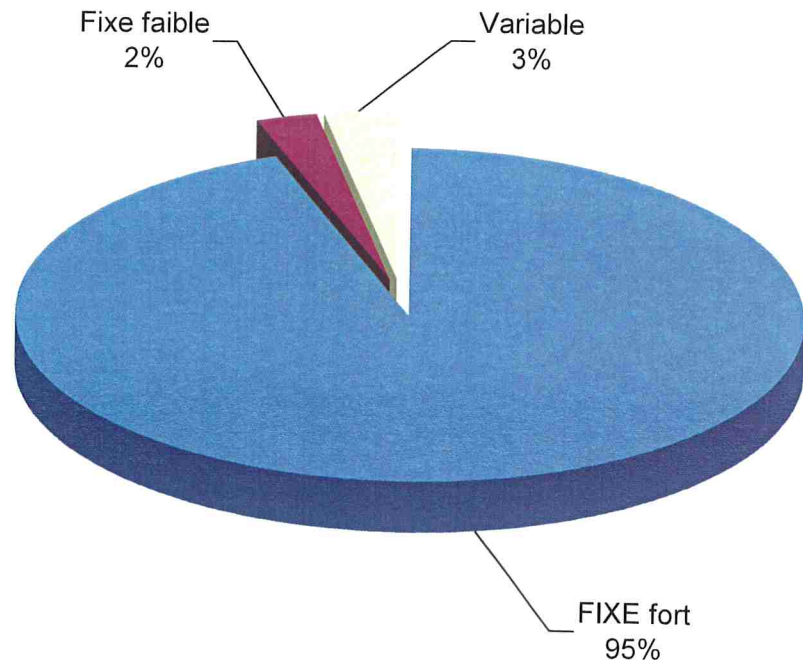
En 2015, l'encours de la dette a diminué de plus de 140 K€. En effet la ville n'a contracté qu'un emprunt relais de 1 M€ afin de boucler son programme d'équipement 2015. Cet emprunt sera remboursé dans le courant de l'année 2016.

Extinction prévisionnelle de la dette



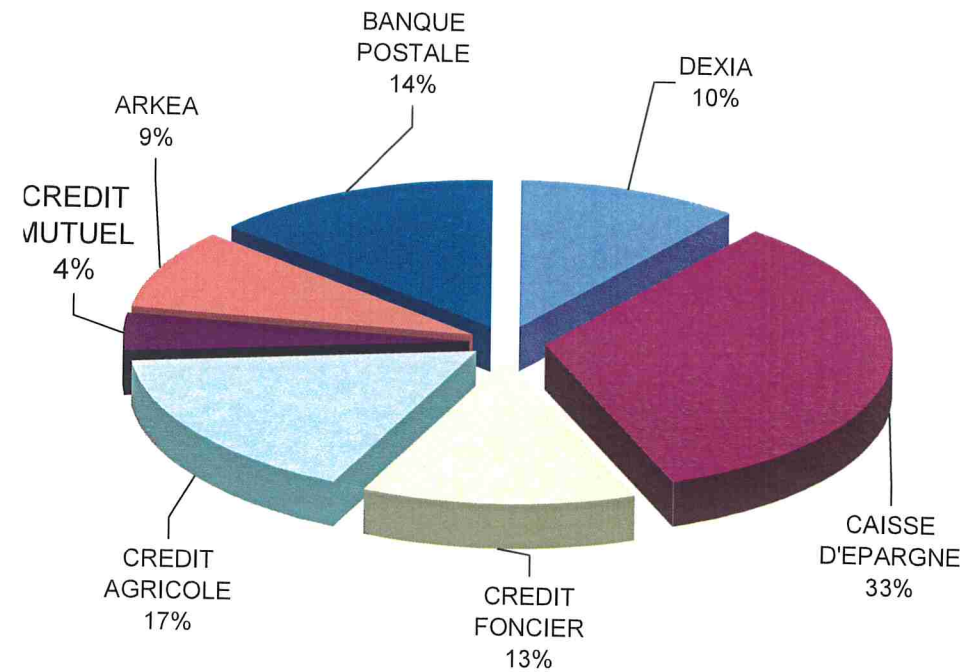
Répartition par type de taux

Taux	Encours début	%
FIXE fort	13 869 934,29	94,38%
Fixe faible	360 000,00	2,45%
Variable	466 666,67	3,18%
	14 696 600,96	100,00%



Répartition par prêteurs

Prêteur	Encours début	%
DEXIA	1 526 666,67	10,39%
CAISSE D'EPARGNE	4 934 464,16	33,58%
CREDIT FONCIER	1 875 470,80	12,76%
CREDIT AGRICOLE	2 459 999,33	16,74%
CREDIT MUTUEL	600 000,00	4,08%
ARKEA	1 300 000,00	8,85%
BANQUE POSTALE	2 000 000,00	13,61%
	14 696 600,96	100,00%

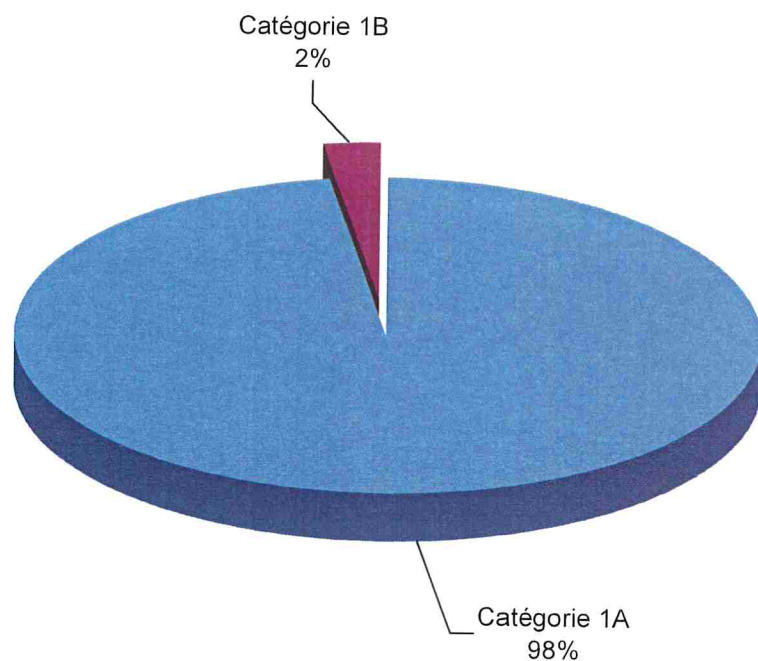


Répartition par type de risque

Vence

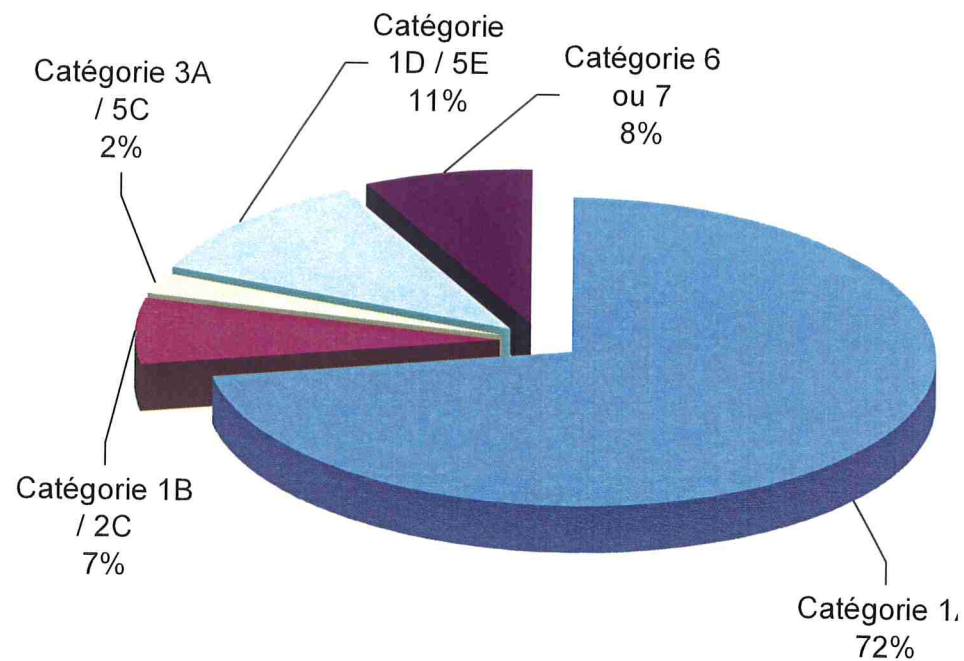
Taux	Encours début	%
Catégorie 1A	14 336 600,96	97,55%
Catégorie 1B	360 000,00	2,45%
	14 696 600,96	100,00%

L'encours de la dette de la ville de Vence est totalement sécurisé car 98% de son encours est classé en 1A dans la charte de bonne conduite (taux fixe simple ou taux variable simple) et 2% en 2B (barrière simple)



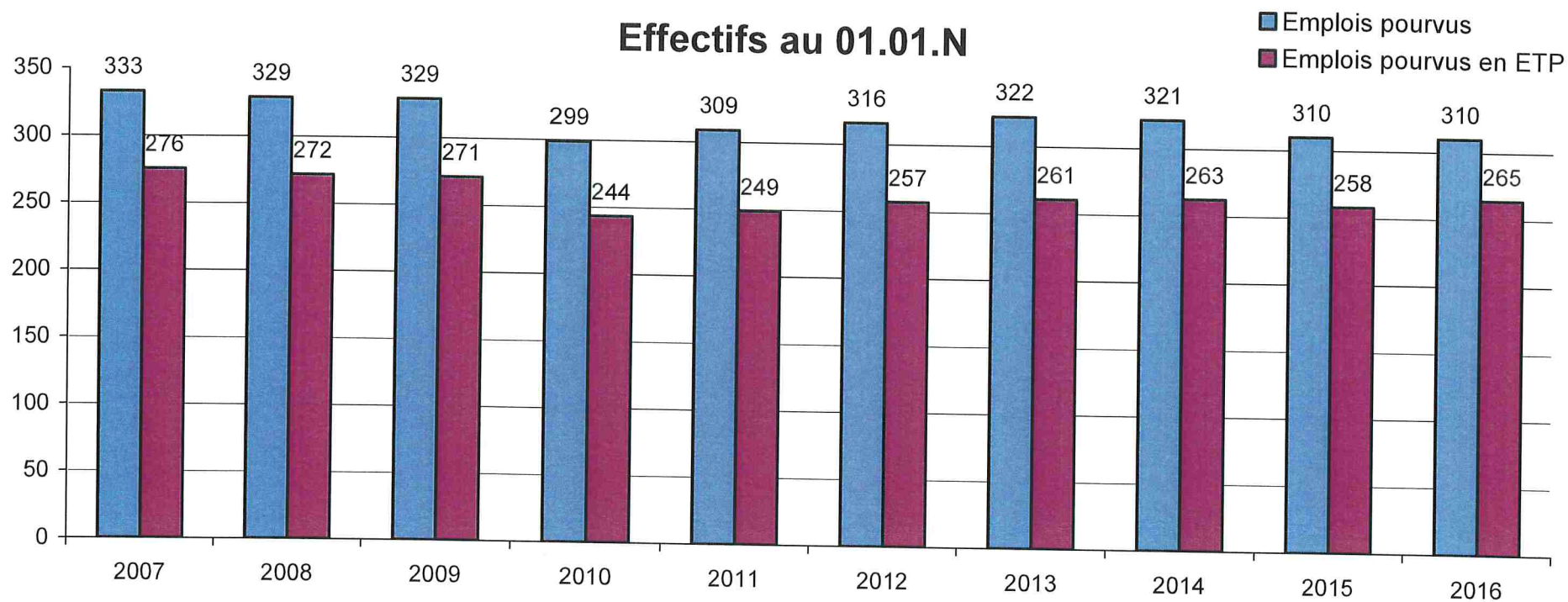
Moyenne nationale

Taux	%
Catégorie 1A	72,00%
Catégorie 1B / 2C	7,00%
Catégorie 3A / 5C	2,10%
Catégorie 1D / 5E	11,30%
Catégorie 6 ou 7	7,60%
	100,00%



II. Les effectifs du personnel et les avantages en nature

Exercice	Nombre d'emplois pourvus	Equivalents temps plein	Masse salariale
01/01/2016	310	264,51	
01/01/2015	310	258,23	11 141 740,01
01/01/2014	321	262,51	11 086 624,71
01/01/2013	322	261,06	10 848 347,30
01/01/2012	316	257,33	10 445 962,50
01/01/2011	309	248,83	9 898 327,40



Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de personne employés par la ville de Vence est identique à celui du 1^{er} janvier 2015. Le temps de travail du personnel communal a du être, dans certaines activités, revu à la hausse. En effet la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des nouvelles activités périscolaires a fait progresser le quota d'heures du personnel intervenant auprès des enfants (+ 7 ETP).

Enfin l'accent a été porté sur la sécurité avec le remplacement poste pour poste des agents de Police Municipale parti en retraite ainsi que le recrutement de deux personnels complémentaires.

Sur l'année 2016, 10 employés communaux seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Les services concernés sont la police municipale (2 agents), le service de l'état civil (1 personne), la crèche municipale Véga (2 agents), le Centre Culturel Municipal (1 agent), le service des ressources humaines (1 personne), les services techniques (1 agent), le service du point accueil emploi entreprise (1 agent) et le pôle vie sociale (1 personne).

La politique communale mise en place depuis 2014 consiste, dans la mesure du possible, à ne pas faire appel à des recrutements extérieurs. Ainsi, certains départs en retraite pourront ne pas être remplacés, d'autres feront l'objet de mutation en interne (au sein de la collectivité) et enfin certains devront être remplacés au vue des normes s'appliquant à la teneur du service public (les agents intervenant auprès des enfants à la crèche notamment).

En ce qui concerne le temps de travail des employés communaux, celui-ci respecte d'une part parfaitement le cadre de la loi sur l'ARTT, et est dévolu d'autre part à des compétences exclusivement communales (pas de doublons avec MNCA).

L'assurance ayant trait aux risques statutaires de notre personnel communal passera entre 2015 et 2016 de 152 000 euros à 179 000 euros, soit une différence à la charge de la commune de 27 000 euros.

En 2016, les cotisations tant patronales qu'ouvrières évoluent. Les charges patronales représentent l'ensemble des cotisations sociales versées par un employeur et sont calculées sur la base des salaires.

- Augmentation de la valeur du SMIC au 01/01/2016 ; il passe à 9,67 € brut par heure et était de 9,61 € en 2015. Il est basé sur l'indice nouveau majoré 309 qui est l'indice minimal de rémunération pour les agents de la fonction publique territoriale.
- Les charges patronales destinées au financement de la sécurité sociale évoluent de + 0,4% en 2016.
- Les charges patronales destinées au financement des caisses de retraite progresseront jusqu'en 2017. Sur la CNRACL (il s'agit du régime spécial de retraite des agents titulaires et stagiaires de la fonction publique), le taux de cotisation de la part patronale évolue en 2016 de 0,10% (la part patronale passe de 30,50% en 2015 à 30,60% en 2016, pour information la part ouvrière augmente de 0,40% en 2016). Sur l'IRCANTEC (il s'agit de la retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique et des élus locaux), le taux de cotisation de la part patronale évolue de 0,12% en 2016 (la part ouvrière augmente quant à elle de 0,08%). Enfin, le taux de la cotisation obligatoire versée par les collectivités au CNFPT ne peut désormais excéder 0,9% il était de 1% soit une baisse de 0,10%.

En ce qui concerne les avantages en nature du personnel communal (délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2015), ils consistent principalement en l'attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service, mais également en la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Ainsi, la liste des emplois concernés par l'attribution de ces logements pour nécessité absolue de service est la suivante :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent de maîtrise Gardien de la salle Jacques Falcoz (appartement de type F2 - 55 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance, à l'entretien et à la mise en place des salles municipales
Agent d'entretien au service des Sports - Gardien du gymnase Maxime Candau (appartement de type F3 – 55 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Agent d'entretien au service des Sports - Gardien du stade de Gaulle (appartement de type F2 – 30 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Agent d'entretien au service de l'Education. Gardien du Centre Technique Municipal (appartement de type F2 – 58 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe aux Services Techniques. Gardien au Tennis des Pins (appartement de type F3 – 79 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.

La liste des emplois concernés par l'attribution de ces logements pour convention d'occupation précaire avec astreinte est la suivante :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent d'entretien au service des Sports. Gardien de la salle polyvalente du Suve (appartement de type F2 – 40 m ²) Montant mensuel de la redevance : 131 euros	Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien du bâtiment.

Enfin dans le cadre de sa politique sociale, la commune participe au financement d'une partie des contrats de protection sociale complémentaire de ses agents.

Les personnels concernés sont :

- les agents titulaires ou stagiaires,
- les agents non titulaires en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée qui justifient d'une ancienneté de 6 mois consécutifs au sein de la collectivité, à l'exception des agents rémunérés à l'heure ou à la vacation, des agents saisonniers ou occasionnels, des agents en cumul d'emploi dont l'employeur n'est pas la Ville de VENCE et les personnels en activité accessoire,
- les agents ayant souscrit un contrat de protection sociale complémentaire en matière de risque santé dûment labellisé par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le montant de la participation financière de la collectivité porte sur le risque « santé » et s'établit à 15 euros nets mensuels par agent.

	2013 *	2014	2015	2016 **
Coût chargé	8 761	28 892	27 358	25 500
Nombre d'agents concernés	129	140	135	124

* la participation financière de la commune a débuté en septembre 2013

** prévisionnel 2016